



Réévaluation de la pension alimentaire

Par stepha

Séparée de mon conjoint depuis 2013, celui-ci me verse une pension alimentaire pour nos 2 enfants aujourd'hui âgés de 13 et 17 ans. Cela fait 6 ans que mon ex-conjoint n'exerce plus son droit de visite et celui-ci n'a plus aucun contact avec les enfants (aucune visite, aucun appel, aucun courrier). J'ai récemment fait des démarches afin de faire réévaluer la pension alimentaire qui avait été établie par jugement alors que mon ex conjoint bénéficiait d'un droit de visite (1 mercredi sur 2, un week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Celui-ci ayant été informé de ma démarche, j'ai reçu un mail de son avocate m'indiquant que mon ex conjoint contestait la réévaluation de la pension au motif qu'il souhaitait reprendre l'exercice de son droit de visite. Je précise que mes enfants y sont opposés, suite aux violences exercées par leur père pendant l'exercice de son droit de visite.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer s'il est vraiment en mesure de reprendre l'exercice de ce droit de visite et si ma démarche pour réévaluer la pension peut aboutir.

Par vivi2501

Comme il y a mésentente concernant le montant de la pension, le droit de visite et les problèmes de violence chez votre ex quand il recevait vos enfants, il est préférable, si vous le jugez nécessaire, de reprendre contact avec votre avocat qui vous aidera à rédiger le courrier que vous adresserez au JAF pour l'informer surtout de la mise en danger de vos enfants quand ils sont chez leur père